

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La société @ORTIZ CONSULTING, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 800 000 euros, ayant son siège social 428 Avenue de la Libération 04100 MANOSQUE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 848 000 139 RCS MANOSQUE, Représentée aux présentes par sa Gérante, Madame Amandine ORTIZ,

La société ALMAJEST, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 750 000 euros, ayant son siège social 17 rue du Pré Galland 05000 GAP, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 808 818 058 RCS GAP, Représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Jean-Louis DESAGHER,

La société AZUR REVISION GESTION, Société à responsabilité limitée au capital de 68 000 euros, ayant son siège social 233 Carraire des Moines Quartier de la Clare 83270 ST CYR SUR MER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 400 764 866 RCS TOULON, Représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Michel BERTIN,

Monsieur Michel BERTIN,
Né le 20 avril 1967 à MOULINS,
De nationalité française,
Demeurant 233 Carraire des Moines Quartier de la Clare 83270 SAINT CYR SUR MER,
Célibataire, déclarant ne pas être lié par un pacte civil de solidarité tel que prévu par les articles 515-1 et suivants du Code civil,

La société CAMPIONE DIEUDE EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social Bastide des Sieyes 5 Impasse des Pruniers 04000 DIGNE-LES-BAINS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 902 205 350 RCS MANOSQUE, Représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Anthony CAMPIONE,

Monsieur Alain CERAULO,
Né le 11 septembre 1964 à MARSEILLE,
De nationalité française,
Demeurant Villa Gymnote 146 Plage de l'Estaque 13016 MARSEILLE,
Divorcé,

La société CN FINANCE'S, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 670 000 euros, ayant son siège social 831 Chemin des Plantades 83000 TOULON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 813 746 567 RCS TOULON, Représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Cédric MARCHAND,

La société COMM'EX, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 200 000 euros, ayant son siège social 1219 Chemin du Thuve 04700 ORAISON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 519 497 788 RCS MANOSQUE, Représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Gwénaél DOUCET,

La société COMPT@ COMPTE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 3 Impasse des Radeliers 04310 PEYRUIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 834 692 782 RCS MANOSQUE, Représentée aux présentes par sa Gérante, Madame Séverine ROBERT,

DS RM	Paraphe AL	Paraphe BJ	Paraphe AP	DS JD	Paraphe BL	Paraphe JP	DS RT	Paraphe TV	DS DG	Paraphe RS	Paraphe FB
DS QA	Paraphe ND	Paraphe BM	Paraphe BM	Paraphe CA	Paraphe AL	Paraphe MC	DS MC	Paraphe MC	DS MC	Paraphe MC	Paraphe MC

La société COMPT'A L'ASSE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 500 000 euros, ayant son siège social 25, Route Principale 04270 MEZEL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 845 024 595 RCS MANOSQUE, Représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Frédéric BIEBER,

La société EUROMED CONSEILS AUDIT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 100 000 euros, ayant son siège social Villa Gymnote 146 Plage de l'Estaque 13016 MARSEILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS MARSEILLE 509 642 146, Représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Alain CERAULO,

La société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 800 000 euros, ayant son siège social 428 Avenue de la Libération 04100 MANOSQUE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 418 453 734 RCS MANOSQUE, Représentée aux présentes par son Président, Monsieur Jean-Roch BOYER,

La société INVICTUS CONSEILS, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 850 000 euros, ayant son siège social 730 Avenue de la Résistance 83110 SANARY SUR MER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 804 236 198 RCS TOULON, Représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Anthony PAPI,

La société JD CONSEILS INVESTISSEMENTS, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 831 Chemin des Plantades 83130 LA GARDE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 804 165 009 RCS TOULON, Représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Jérôme DAVID,

La société LILIAN BARBERO CONSULTING, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 4 rue du Cascadeau 13800 ISTRES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 823 404 454 RCS SALON DE PROVENCE, Représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Nicolas Lilian BARBERO,

La société PAJ, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 000 euros, ayant son siège social 39 avenue du Mont Alban La Quieta 06300 NICE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 802 026 468 RCS NICE, Représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Julien PAZZAGLIA,

Ci-après dénommés "le Cédant",
D'une part,

ET

La société H.A.R.T, Société à responsabilité limitée au capital de 2 300 000 euros, ayant son siège social 244 Chemin de la Tour d'Arces 38330 SAINT-ISMIER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 528 435 712 RCS GRENOBLE, Représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Renaud THIEULOUY,

La société MC DECIMAL, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social Les Villas de Bellet 209 Route de Bellet 06200 NICE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 840 699 672 RCS NICE, Représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Christophe MOLLARD,

La société VT DECIMAL, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 1 Place de la Corne d'Or 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 840 746 614 RCS NICE, Représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Tom VUAGNOUX,

DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	DS	DS	Paraphe	Paraphe
RM	AL	BJ	AP	JD	BL	JP	RT	KS	2 FB

La société ELCAR HOLD, Société civile au capital de 1 715 400 euros, ayant son siège social 44 Rue des Boutons d'Or 05000 GAP, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 887 622 884 RCS GAP,
Représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Michaël RACLE,

**Ci-après dénommées "le Cessionnaire",
D'autre part,**

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ ET DÉCLARÉ CE QUI SUIT :

Suivant acte sous signature privée en date du 21 mars 1997 à Manosque et différentes assemblées générales, il existe une société à responsabilité limitée dénommée A.P.I. IMMOBILIER, au capital de 293 232 euros, divisé en 18 327 parts de 16 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 831 Chemin des Plantades, 83130 LA GARDE, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 411 575 764 RCS TOULON pour une durée de 99 ans expirant le 08 avril 2096.

La société A.P.I. IMMOBILIER a pour objet principal : La prise de participation dans le capital de toutes sociétés immobilières ayant pour objet d'acquérir des locaux professionnels destinés à l'hébergement de cabinets d'expertise comptable ou de Commissariat aux comptes. La participation dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'association en participation ou autrement.

Son capital est à ce jour réparti comme suit :

- Société @ORTIZ CONSULTING,
Mille quatre cent vingt-six parts sociales en pleine propriété, ci 1 426 parts
- Société ALMAJEST,
Mille quatre cent vingt-six parts sociales en pleine propriété, ci 1 426 parts
- Société AZUR REVISION GESTION,
Mille soixante-dix parts sociales en pleine propriété, ci 1 070 parts
- Monsieur Michel BERTIN,
Trois cent cinquante-sept parts sociales en pleine propriété, ci 357 parts
- Société CAMPIONE DIEUDE EXPERTISE COMPTABLE – AUDIT,
Mille cent quarante-deux parts sociales en pleine propriété, ci 1 142 parts
- Monsieur Alain CERAULO,
Cent deux parts sociales en pleine propriété, ci 102 parts
- Société CN FINANCE'S,
Mille quatre cent vingt-six parts sociales en pleine propriété, ci 1 426 parts
- Société COMM'EX,
Mille deux cent quatre-vingt-quatre parts sociales en pleine propriété, ci 1 284 parts
- Société COMPT@ COMPTE,
Mille soixante-dix parts sociales en pleine propriété, ci 1 070 parts
- Société COMPT'A L'ASSE,
Mille quatre cent vingt-six parts sociales en pleine propriété, ci 1 426 parts
- Société EUROMED CONSEILS AUDIT,
Mille trois cent vingt-quatre parts sociales en pleine propriété, ci 1 324 parts
- Société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE,
Cinq cent soixante-dix parts sociales en pleine propriété, ci 570 parts
- Société INVICTUS CONSEILS,
Mille quatre cent vingt-six parts sociales en pleine propriété, ci 1 426 parts
- Société JD CONSEILS INVESTISSEMENTS,
Mille quatre cent vingt-six parts sociales en pleine propriété, ci 1 426 parts

Signature block with handwritten initials and labels:

DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	DS	DS	Paraphe	Paraphe
RM	AL	BJ	AP	JD	BL	JP	RT	RS	FB
DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	DS	DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe
RM	AL	BJ	AP	JD	BL	JP	RT	RS	FB

- Société LILIAN BARBERO CONSULTING,
Mille quatre cent vingt-six parts sociales en pleine propriété, ci 1 426 parts
- Société PAJ,
Mille quatre cent vingt-six parts sociales en pleine propriété, ci 1 426 parts

Elle est actuellement gérée par Monsieur Jérôme DAVID.

Le Cédant possède dans cette Société, 18 327 parts sociales de 16 euros.

Le Cédant a manifesté son souhait de céder des parts sociales au Cessionnaire qui a manifesté le souhait de les acquérir, et ce, selon les termes et conditions du présent contrat.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - CESSION DE PARTS

CESSIONNAIRE : SOCIETE H.A.RT

Par les présentes, la société **COMM'EX** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **H.A.RT** qui accepte, 1 149 parts sociales de 16 euros numérotées de 5 717 à 6 865 sur les 1 284 parts lui appartenant dans la Société.

Soit un total de 1 149 parts sociales acquises par la société H.A.RT, numérotées 5 717 à 6 865.

CESSIONNAIRE : SOCIETE MC DECIMAL

Par les présentes, la société **CAMPIONE DIEUDE EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **MC DECIMAL** qui accepte, 222 parts sociales de 16 euros numérotées de 214 à 247 et de 268 à 455 sur les 1 142 parts lui appartenant dans la Société.

Par les présentes, la société **CN FINANCE'S** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **MC DECIMAL** qui accepte, 277 parts sociales de 16 euros numérotées de 248 à 267 et 3 031 à 3 287 sur les 1 426 parts lui appartenant dans la Société.

Par les présentes, la société **@ORTIZ CONSULTING** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **MC DECIMAL** qui accepte, 277 parts sociales de 16 euros numérotées de 1 605 à 1 881 sur les 1 426 parts lui appartenant dans la Société.

Par les présentes, la société **COMPT'A L'ASSE** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **MC DECIMAL** qui accepte, 165 parts sociales de 16 euros numérotées de 8 258 à 8 422 sur les 1 426 parts lui appartenant dans la Société.

Par les présentes, la société **COMPT@ COMPTE** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **MC DECIMAL** qui accepte, 208 parts sociales de 16 euros numérotées de 11 180 à 11 197 et de 12 665 à 12 854 sur les 1 070 parts lui appartenant dans la Société.

Soit un total de 1 149 parts sociales acquises par la société MC DECIMAL, numérotées 214 à 455, 1 605 à 1 881, 3 031 à 3 287, 8 258 à 8 422, 11 180 à 11 197 et 12 665 à 12 854.

Signature block with handwritten initials and names in blue ink, organized in two rows. Each signature is enclosed in a blue box with a label above or below it.

DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	DS	DS	Paraphe	Paraphe
RM	AL	BJ	AP	JD	BL	JP	RT	RS	FB

CESSIONNAIRE : SOCIETE VT DECIMAL

Par les présentes, la société **EUROMED CONSEILS AUDIT** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **VT DECIMAL** qui accepte, 257 parts sociales de 16 euros numérotées de 1 024 à 1 132 et de 4 197 à 4 344 sur les 1 324 parts lui appartenant dans la Société.

Par les présentes, la société **COMM'EX** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **VT DECIMAL** qui accepte, 135 parts sociales de 16 euros numérotées de 6 866 à 7 000 sur les 1 284 parts lui appartenant dans la Société.

Par les présentes, la société **COMPT'A L'ASSE** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **VT DECIMAL** qui accepte, 112 parts sociales de 16 euros numérotées de 8 423 à 8 534 sur les 1 426 parts lui appartenant dans la Société.

Par les présentes, la société **ALMAJEST** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **VT DECIMAL** qui accepte, 277 parts sociales de 16 euros numérotées de 9 075 à 9 351 sur les 1 426 parts lui appartenant dans la Société.

Par les présentes, la société **AZUR REVISION GESTION** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **VT DECIMAL** qui accepte, 208 parts sociales de 16 euros numérotées de 12 931 à 13 138 sur les 1 070 parts lui appartenant dans la Société.

Par les présentes, la société **PAJ** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **VT DECIMAL** qui accepte, 48 parts sociales de 16 euros numérotées de 14 050 à 14 097 sur les 1 426 parts lui appartenant dans la Société.

Par les présentes, la société **HAUTE PROVENCE COMPTABILITE** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **VT DECIMAL** qui accepte, 112 parts sociales de 16 euros numérotées de 19 991 à 20 102 sur les 570 parts lui appartenant dans la Société.

Soit un total de 1 149 parts sociales acquises par la société VT DECIMAL, numérotées 1 024 à 1 132, 4 197 à 4 344, 6 866 à 7 000, 8 423 à 8 534, 9 075 à 9 351, 12 931 à 13 138, 14 050 à 14 097 et 19 991 à 20 102.

CESSIONNAIRE : SOCIETE ELCAR HOLD

Par les présentes, la société **JD CONSEILS INVESTISSEMENTS** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **ELCAR HOLD** qui accepte, 277 parts sociales de 16 euros numérotées de 573 à 849 sur les 1 426 parts lui appartenant dans la Société.

Par les présentes, la société **INVICTUS CONSEILS** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **ELCAR HOLD** qui accepte, 277 parts sociales de 16 euros numérotées de 3 933 à 4 196 et de 5 400 à 5 412 sur les 1 426 parts lui appartenant dans la Société.

Par les présentes, **Monsieur Michel BERTIN** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **ELCAR HOLD** qui accepte, 69 parts sociales de 16 euros numérotées de 10 788 à 10 856 sur les 357 parts lui appartenant dans la Société.

Par les présentes, la société **LILIAN BARBERO CONSULTING** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société **ELCAR HOLD** qui accepte, 277 parts sociales de 16 euros numérotées de 11 198 à 11 474 sur les 1 426 parts lui appartenant dans la Société.

DS RM	Paraphe AL	Paraphe BJ	Paraphe AP	DS JD	Paraphe BL	DS JP	Paraphe RT	DS DG	Paraphe RS	Paraphe 5 FB
DS CA	Paraphe AC	Paraphe MC	Paraphe BM	Paraphe BM	Paraphe ND	DS OA	Paraphe	DS	Paraphe	Paraphe

Par les présentes, **la société PAJ** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à **la société ELCAR HOLD** qui accepte, 229 parts sociales de 16 euros numérotées de 14 098 à 14 326 sur les 1 426 parts lui appartenant dans la Société.

Par les présentes, **Monsieur Alain CERAULO** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à **la société ELCAR HOLD** qui accepte, 20 parts sociales de 16 euros numérotées de 18 439 à 18 458 sur les 102 parts lui appartenant dans la Société.

Soit un total de 1 149 parts sociales acquises par la société ELCAR HOLD, numérotées 573 à 849, 3 933 à 4 196, 5 400 à 5 412, 10 788 à 10 856, 11 198 à 11 474, 14 098 à 14 326 et 18 439 à 18 458.

ARTICLE 2 - PROPRIETE - JOUISSANCE

Les sociétés **H.A.R.T, MC DECIMAL, VT DECIMAL et ELCAR HOLD** deviennent les propriétaires des parts cédées à compter de ce jour et sont subrogées dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le Cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

Le Cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être mis en distribution sur ces parts postérieurement à ce jour.

ARTICLE 3 - REMISE DE PIECES

Le Cédant a remis présentement au Cessionnaire qui le reconnaît, la copie des statuts et celle du dernier bilan approuvé de la Société, lesquelles copies ont été certifiées conformes par la gérance de la Société.

ARTICLE 4 - PRIX DE CESSION

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix total d'un million six cent vingt-cinq mille cent quarante-cinq euros et soixante centimes (1 625 145,60 euros), soit trois cent cinquante-trois euros et soixante centimes (353,60 euros) par part sociale.

Détail du prix de cession pour le cédant

La société @ORTIZ CONSULTING a perçu la somme totale de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-sept euros et vingt centimes (97 947,20 euros) de la société MC DECIMAL.

La société ALMAJEST a perçu la somme totale de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-sept euros et vingt centimes (97 947,20 euros) de la société VT DECIMAL.

La société AZUR REVISION GESTION a perçu la somme totale de soixante-treize mille cinq cent quarante-huit euros et quatre-vingts centimes (73 548,80 euros) de la société VT DECIMAL.

Monsieur Michel BERTIN a perçu la somme totale de vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros et quarante centimes (24 398,40 euros) de la société ELCAR HOLD.

Monsieur Alain CERAULO a perçu la somme totale de sept mille soixante-douze euros (7 072,00 euros) de la société ELCAR HOLD.

DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	DS	DS	Paraphe	Paraphe
RM	AL	BJ	AP	JD	BL	JP	RT	CM	TV

DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	DS	DS	Paraphe	Paraphe
OA	JD	BM	BM	CA	AL	MC	DG	RS	FB

La société CN FINANCE'S a perçu la somme totale de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-sept euros et vingt centimes (97 947,20 euros) de la société MC DECIMAL.

La société COMM'EX a perçu la somme totale de quatre cent cinquante-quatre mille vingt-deux euros et quarante centimes (454 022,40 euros), dont :

- Quatre cent six mille deux cent quatre-vingt-six euros et quarante centimes (406 286,40 euros) de la société H.A.RT,
- Et quarante-sept mille sept cent trente-six euros (47 736,00 euros) de la société VT DECIMAL.

La société COMPT'A L'ASSE a perçu la somme totale de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-sept euros et vingt centimes (97 947,20 euros), dont :

- Cinquante-huit mille trois cent quarante-quatre euros (58 344,00 euros) de la société MC DECIMAL,
- Et trente-neuf mille six cent trois euros et vingt centimes (39 603,20 euros) de la société VT DECIMAL.

La société EUROMED CONSEILS AUDIT a perçu la somme totale de quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze euros et vingt centimes (90 875,20 euros) de la société VT DECIMAL.

La société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE a perçu la somme totale de trente-neuf mille six cent trois euros et vingt centimes (39 603,20 euros) de la société VT DECIMAL.

La société JD CONSEILS INVESTISSEMENTS a perçu la somme totale de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-sept euros et vingt centimes (97 947,20 euros) de la société ELCAR HOLD.

La société LILIAN BARBERO CONSULTING a perçu la somme totale de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-sept euros et vingt centimes (97 947,20 euros) de la société ELCAR HOLD.

La société PAJ a perçu la somme totale de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-sept euros et vingt centimes (97 947,20 euros), dont :

- Seize mille neuf cent soixante-douze euros et quatre-vingts centimes (16 972,80 euros) de la société VT DECIMAL,
- Et quatre-vingt mille neuf cent soixante-quatorze euros et quarante centimes (80 974,40 euros) de la société ELCAR HOLD.

La société CAMPIONE DIEUDE EXPERTISE COMPTABLE – AUDIT a perçu la somme totale de soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt centimes (78 499,20 euros) de la société MC DECIMAL.

La société COMPT@ COMPTE a perçu la somme totale de soixante-treize mille cinq cent quarante-huit euros et quatre-vingts centimes (73 548,80 euros) de la société MC DECIMAL.

La société INVICTUS CONSEILS a perçu la somme totale de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-sept euros et vingt centimes (97 947,20 euros) de la société ELCAR HOLD.

Détail du prix de cession pour le cessionnaire

La société H.A.RT a versé la somme totale de quatre cent six mille deux cent quatre-vingt-six euros et quarante centimes (406 286,40 euros) à la société COMM'EX.

DS RM	Paraphe AL	Paraphe BJ	Paraphe AP	DS JD	Paraphe BL	DS JP	Paraphe RT	DS MC	Paraphe DG	Paraphe RS	Paraphe FB
DS CA	Paraphe AC	Paraphe BM	Paraphe BM	Paraphe JD	Paraphe AL	DS MC	Paraphe DG	DS MC	Paraphe DG	Paraphe RS	Paraphe FB

La société MC DECIMAL a versé la somme totale de quatre cent six mille deux cent quatre-vingt-six euros et quarante centimes (406 286,40 euros), dont :

- Soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt centimes (78 499,20 euros) à la société CAMPIONE DIEUDE EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT,
- Quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-sept euros et vingt centimes (97 947,20 euros) à la société CN FINANCE'S,
- Soixante-treize mille cinq cent quarante-huit euros et quatre-vingts centimes (73 548,80 euros) à la société COMPT@ COMPTE,
- Quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-sept euros et vingt centimes (97 947,20 euros) à la société @ORTIZ CONSULTING,
- Cinquante-huit mille trois cent quarante-quatre euros (58 344,00 euros) à la société COMPT'A L'ASSE.

La société VT DECIMAL a versé la somme totale de quatre cent six mille deux cent quatre-vingt-six euros et quarante centimes (406 286,40 euros), dont :

- Trente-neuf mille six cent trois euros et vingt centimes (39 603,20 euros) à la société COMPT'A L'ASSE,
- Quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-sept euros et vingt centimes (97 947,20 euros) de la société ALMAJEST,
- Quarante-sept mille sept cent trente-six euros (47 736,00 euros) à la société COMM'EX,
- Seize mille neuf cent soixante-douze euros et quatre-vingts centimes (16 972,80 euros) à la société PAJ,
- Soixante-treize mille cinq cent quarante-huit euros et quatre-vingts centimes (73 548,80 euros) à la société AZUR REVISION GESTION,
- Trente-neuf mille six cent trois euros et vingt centimes (39 603,20 euros) à la société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE,
- Quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze euros et vingt centimes (90 875,20 euros) à la société EUROMED CONSEILS AUDIT.

La société ELCAR HOLD a versé la somme totale de quatre cent six mille deux cent quatre-vingt-six euros et quarante centimes (406 286,40 euros), dont :

- Vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros et quarante centimes (24 398,40 euros) à Monsieur Michel BERTIN,
- Sept mille soixante-douze euros (7 072,00 euros) à Monsieur Alain CERAULO,
- Quatre-vingt mille neuf cent soixante-quatorze euros et quarante centimes (80 974,40 euros) à la société PAJ,
- Quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-sept euros et vingt centimes (97 947,20 euros) de la société JD CONSEILS INVESTISSEMENTS,
- Quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-sept euros et vingt centimes (97 947,20 euros) de la société LILIAN BARBERO CONSULTING,
- Quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-sept euros et vingt centimes (97 947,20 euros) de la société INVICTUS CONSEILS.

Lequel prix sera payé dans les 14 prochains jours, par virement bancaire sur les comptes du Cédant auprès de la Banque. Le Cédant en consent bonne et valable quittance au Cessionnaire.

DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	DS	DS	Paraphe	Paraphe
RM	AC	BJ	AP	JD	BL	JP	RT	KS	FB
DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	DS	DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe
OA	JD	BM	BM	CA	AL	MC	DE	KS	FB

ARTICLE 5 – RECAPITULATIF DE LA CESSION

CEDANTS	CESSIONNAIRES												TOTAL
	H.A.R.T			MC DECIMAL			VT DECIMAL			ELCAR HOLD			
	NRE PARTS	N° PARTS	MONTANT CESSION	NBRE PARTS	N° PARTS	MONTANT CESSION	NBRE PARTS	N° PARTS	MONTANT CESSION	NBRE PARTS	N° PARTS	MONTANT CESSION	
@ORTIZ CONSULTING				277	1605 à 1881	97 947,20							97 947,20
ALMAJEST							277	9075 à 9351	97 947,20				97 947,20
AZUR REVISION GESTION							208	12931 à 13138	73 548,80				73 548,80
Michel BERTIN										69	10788 à 10856	24 398,40	24 398,40
CAMPIONE DIEUDE EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT				222	214 à 247 et 268 à 455	78 499,20							78 499,20
Alain CERAULO										20	18439 à 18458	7 072,00	7 072,00
CN FINANCE'S				277	248 à 267 et 3031 à 3287	97 947,20							97 947,20
COMM'EX	1 149	5717 à 6865	406 286,40				135	6866 à 7000	47 736,00				454 022,40
COMPT@ COMPTE				208	11180 à 11197 et 12665 à 12854	73 548,80							73 548,80
COMPT'A L'ASSE				165	8258 à 8422	58 344,00	112	8423 à 8 534	39 603,20				97 947,20
EUROMED CONSEILS AUDIT							257	1024 à 1132 et 4197 à 4344	90 875,20				90 875,20
HAUTE PROVENCE COMPTABILITE							112	19991 à 20102	39 603,20				39 603,20
INVICTUS										277	3933 à 4196 et 5400 à 5412	97 947,20	97 947,20
JD CONSEILS INVESTISSEMENTS										277	573 à 849	97 947,20	97 947,20
LILIAN BARBERO CONSULTING										277	11198 à 11474	97 947,20	97 947,20
PAJ							48	14050 à 14097	16 972,80	229	14098 à 14326	80 974,40	97 947,20
TOTAL	1 149	5717 à 6865	406 286,40	1 149	214 à 455, 1605 à 1881, 3031 à 3287, 8258 à 8422, 11180 à 11197 et 12665 à 12854	406 286,40	1 149	1024 à 1132, 4197 à 4344, 6866 à 7000, 8423 à 8534, 9075 à 9351, 12931 à 13138, 14050 à 14097 et 19991 à 20102	406 286,40	1 149	573 à 849, 3933 à 4196, 5400 à 5412, 10788 à 10856, 11198 à 11474, 14098 à 14326 et 18439 à 18458	406 286,40	1 625 145,60

ARTICLE 6 - AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article L. 223-14 du Code de commerce et à l'article 12 des statuts, cette cession à un tiers étranger à la Société doit être soumise à l'agrément des associés.

Aux termes d'une décision unanime en date du 30 septembre 2025, les associés ont autorisé la présente cession, ont déclaré agréer les sociétés H.A.R.T, MC DECIMAL, VT DECIMAL et ELCAR HOLD, cessionnaires, en qualité de nouvelles associées, et ont modifié, sous la condition suspensive de la signature du présent acte, l'article 9 des statuts. Une copie du procès-verbal de cette décision, certifiée conforme par la gérance, demeure annexée à chacun des originaux des présentes.

ARTICLE 7 - DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Le Cédant déclare :

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,
- que la société A.P.I. IMMOBILIER n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaires.

DS

Paraphe

Paraphe

Paraphe

Paraphe

Paraphe

DS

DS

Paraphe

Paraphe

Paraphe

Paraphe

RM

AL

BJ

AP

JD

BL

JP

RT

TV

DS

Paraphe

Paraphe

Paraphe

Paraphe

Paraphe

DS

DS

Paraphe

Paraphe

Paraphe

Paraphe

QA

ND

BM

BM

CA

AL

MC

DG

KS

9 FB

Le Cédant et le Cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

ARTICLE 8 - ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS SOCIALES

Les parts présentement cédées appartiennent au Cédant pour les avoir acquises à la constitution et aux termes de divers actes de cessions. Pour les cédants personnes physiques, lesdits titres leurs appartiennent en propre.

ARTICLE 9 - DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le Cédant déclare que la société A.P.I. IMMOBILIER est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il précise que la Société est une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

Il sera perçu un droit de 5 % assis sur le prix exprimé et le capital des charges qui peuvent ajouter au prix ou sur une estimation des parties si la valeur réelle est supérieure au prix augmenté des charges, conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du II de l'article 726 du Code général des impôts.

Calcul des droits d'enregistrement : 1 625 145,60 euros x 5 % = 81 257 euros, dont :

- 20 314,25 euros à la charge de la société H.A.R.T ;
- 20 314,25 euros à la charge de la société MC DECIMAL ;
- 20 314,25 euros à la charge de la société VT DECIMAL ;
- 20 314,25 euros à la charge de la société ELCAR OLD.

ARTICLE 10 - IMPOSITION DE LA PLUS-VALUE

Le Cédant déclare faire son affaire personnelle de la déclaration de plus-value professionnelle dont il serait redevable le cas échéant au titre de la présente cession, ceci sous réserve des exonérations dont il pourrait bénéficier. Les titres cédés détenus dans un PEA ne donneront pas lieu à plus-value taxable. Pour les autres personnes physiques, lesdites cessions relèvent du régime des plus-values immobilières. En ce qui concerne la personne morale cédante, les plus-values relèveront de l'article 219 du CGI. Il reconnaît avoir été informé par le rédacteur des présentes des différentes obligations auxquelles il est soumis au titre de la présente cession.

ARTICLE 11 - FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	DS	DS	Paraphe	Paraphe
RM	AL	BJ	AP	JD	BL	JP	RT	RS	10 FB
DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	DS	DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe
RM	AL	BJ	AP	JD	BL	JP	RT	RS	TV

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

ARTICLE 12 - AFFIRMATION DE SINCERITE

Les Parties soussignées affirment sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu. Elles reconnaissent avoir été informées par le rédacteur des présentes des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

ARTICLE 13 - FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le Cessionnaire qui s'y oblige, à l'exception de ceux concernant la modification des statuts qui seront supportés par la Société.

Fait à La Garde,
Le 30 septembre 2025.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les signataires sont convenus de signer électroniquement les présentes conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du logiciel DOCUSIGN, les signataires s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et lui conférer date certaine.

Le Cédant (1)

Pour la société @ORTIZ CONSULTING

Représentée par Madame Amandine ORTIZ

Lu et approuvé. Bon pour la cession de 277 parts. Bon pour quittance.

DocuSigned by:

ORTIZ Amandine

1A2CCAA528A44E4...

Pour la société AZUR REVISION GESTION

Représentée par Monsieur Michel BERTIN

Lu et approuvé. Bon pour la cession de 208 parts.

Bon pour quittance.

Signé par :

BERTIN Michel

C1AA1639BF894EC...

Monsieur Alain CERAULO

Lu et approuvé. Bon pour la cession de 20 parts.

Bon pour quittance.

Signé par :

CERAULO Alain

FC0CC2C449A5459...

Pour la société COMM'EX

Représentée par Monsieur Gwénaél DOUCET

Lu et approuvé. Bon pour la cession de 1 149 parts. Bon pour quittance.

DocuSigned by:

[Signature]

AA4E8BD6D87B425...

Pour la société ALMAJEST

Représentée par Monsieur Jean-Louis DESAGHER

Lu et approuvé. Bon pour la cession de 277 parts. Bon pour quittance.

Signé par :

DESAGHER Jean-Louis

B9A8BBE6065445F...

Monsieur Michel BERTIN

Lu et approuvé. Bon pour la cession de 69 parts. Bon pour quittance.

Signé par :

BERTIN Michel

C1AA1639BF894EC...

Pour la société CN FINANCE'S

Représentée par Monsieur Cédric MARCHAND

Lu et approuvé. Bon pour la cession de 277 parts. Bon pour quittance.

DocuSigned by:

MARCHAND Cédric

9E11BC833909423...

Pour la société COMPT'A L'ASSE

Représentée par Monsieur Frédéric BIEBER

Lu et approuvé. Bon pour la cession de 277 parts. Bon pour quittance.

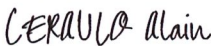
Signé par :

BIEBER Frédéric

B14BA4C325E8474...

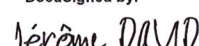
Pour la société EUROMED CONSEILS AUDIT
Représentée par Monsieur Alain CERAULO

Lu et approuvé. Bon pour la cession de 257 parts.
Bon pour quittance.

Signé par :

FC0CC2C449A5459...

Pour la société JD CONSEILS INVESTISSEMENTS

Représentée par Monsieur Jérôme DAVID
Lu et approuvé. Bon pour la cession de 277 parts. Bon pour quittance.

DocuSigned by:

BAE3F60DC8224F6...

Pour la société PAJ

Représentée par Monsieur Julien PAZZAGLIA
Lu et approuvé. Bon pour la cession de 277 parts. Bon pour quittance.

Signé par :

A21060DB0A53426...

Pour la société CAMPIONE DIEUDE EXPERTISE COMPTABLE AUDIT

Représentée par Monsieur Anthony CAMPIONE
Lu et approuvé. Bon pour la cession de 222 parts. Bon pour quittance.

Signé par :

7FAC24006C96435...

Le Cessionnaire (2)

Pour la société H.A.R.T

Représentée par Monsieur Renaud THIEULOY
Lu et approuvé. Bon pour acceptation de la cession.

Signé par :

A9AF52B8A4A248B...

Pour la société VT DECIMAL

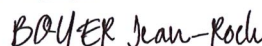
Représentée par Monsieur Tom VUAGNOUX
Lu et approuvé. Bon pour acceptation de la cession.

Signé par :

EED7742031304C0...

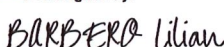
Pour la société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE

Représentée par Monsieur Jean-Roch BOYER
Lu et approuvé. Bon pour la cession de 112 parts. Bon pour quittance.

Signé par :

8B8DB9F495A6482...

Pour la société LILIAN BARBERO CONSULTING

Représentée par Monsieur Lilian BARBERO
Lu et approuvé. Bon pour la cession de 277 parts. Bon pour quittance.

DocuSigned by:

70D6B6F95EE34C4...

Pour la société INVICTUS CONSEILS

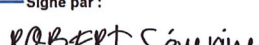
Représentée par Monsieur Anthony PAPI
Lu et approuvé. Bon pour la cession de 277 parts. Bon pour quittance.

Signé par :

E858F446619D4E4...

Pour la société COMPT@ COMPTE

Représentée par Madame Séverine ROBERT
Lu et approuvé. Bon pour la cession de 208 parts. Bon pour quittance.

Signé par :

C0C09C650F2041E...

Pour la société MC DECIMAL

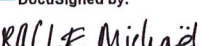
Représentée par Monsieur Christophe MOLLARD
Lu et approuvé. Bon pour acceptation de la cession.

Signé par :

9FC1AF9E59C64C1...

Pour la société ELCAR HOLD

Représentée par Monsieur Michaël RACLE
Lu et approuvé. Bon pour acceptation de la cession.

DocuSigned by:

FF527A737807473...

(1) Le Cédant fera précéder sa signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour la cession de (nombre en lettres) parts. Bon pour quittance".

(2) Le Cessionnaire fera précéder sa signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour acceptation de la cession".